



La Fête du Mimosa

Le Voyacais



Le 14 février c'est la Saint Valentin

L'édito

Février 2022, c'est seulement 28 jours et c'est le dernier mois avant le Printemps.

On maintient les bonnes résolutions prises début janvier !

C'est le moment pour tous d'entreprendre diverses réflexions sur des projets qui n'ont pas pu se dérouler ces derniers mois. Pourquoi pas, au vu des nouvelles qui semblent nous donner un espoir de revivre normalement !

Le Conseil Municipal va réunir ses commissions afin d'avancer en ce sens.



La commission animation se penchera sur les manifestations qui se dérouleront tout au long de cette nouvelle année.

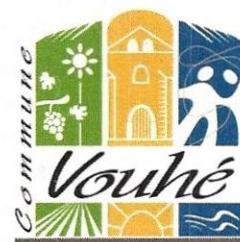
La commission urbanisme, patrimoine et bâtiments participera à l'évolution du chantier de la rénovation, conduit par Hervé Darjo, conseiller municipal. Hervé a d'ailleurs présenté au Conseil du mois de janvier l'idée de faire participer Vouhé au loto du patrimoine créé dans le cadre de la Mission Stéphane Bern par la Française des jeux afin de récolter des fonds. Il s'agit de compléter le budget de ce chantier, subventionné à 80 % par diverses subventions.

Et comme à l'accoutumée la commission budget a tenu sa première réunion fin janvier afin d'analyser les finances de l'année 2021 et étudier le budget pour 2022 qui sera présenté et voté au cours du Conseil du mois de mars

La vie continue et cette année 2022, nous l'espérons, se déroulera sous le signe de l'optimisme retrouvé, avec de bons moments de convivialité avec la chandeleur, la St Valentin, les jeux olympiques d'hiver !

Votre Conseil Municipal

Février 2022



Beijing 2022

La Mairie

L'agence postale

7 rue de la Mairie
17700 Vouhé

Tél : 05 46 68 96 16

mairie.vouhe17@orange.fr

www.vouhe17.fr

Horaires

Mardi, Mercredi, Vendredi

14h30—18h30

Samedi 9h30—12h30

Les numéros d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

européen : 112

Samu : 15

Police /Gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Secours en mer : 196

Urgence aérienne 191

Numéro d'urgence

pour les personnes sourdes

et malentendantes : 114



Journée mondiale contre le cancer



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Service-Public.fr vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire :

- . en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- . en mairie (exceptionnellement), sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](http://Cerfa.n°12669*02) de demande d'inscription disponible sur le site Service-Public.fr ;

Un autre [téléservice](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits) (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits) vous permet de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, de vérifier que vous n'avez pas été radié ou de connaître l'adresse de votre bureau de vote.

Dates des prochaines élections

Election	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
Présidentielle	1 ^{er} tour : 10 avril 2022 2 ^{ème} tour : 24 avril 2022	Avril – Mai 2017	5 ans
Législatives	1 ^{er} tour : 12 juin 2022 2 ^{ème} tour : 19 juin 2022	Juin 2017	5 ans

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Election présidentielle	Elections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Point de situation Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine au 28 janvier 2022

La circulation virale reste très élevée en Nouvelle-Aquitaine. Le taux d'incidence est de 3 537/100 000 habitants et le taux de positivité est à 34,8 %.

L'activité de dépistage se maintient à un niveau élevé dans la région : 1/10^{ème} de la population a effectué un test.

L'intensification de la circulation virale concerne toutes les tranches d'âge et notamment chez les moins de 20 ans où les taux d'incidence (taux d'incidence supérieur à 7 500/100 000 habitants) et de positivité sont en forte hausse. Les taux d'incidences les plus élevés sont observés en Gironde, en Haute-Vienne et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les nouvelles hospitalisations sont en hausse, en revanche le nombre de nouvelles admissions en services de soins critiques est élevé mais reste relativement stable.

Le nombre de nouveaux décès hospitaliers reste stable avec 92 personnes décédées de la Covid-19 à l'hôpital (contre 97 la semaine précédente). Plus de la moitié avaient plus de 80 ans et 38 % entre 60 et 79 ans.

A la date du 25 janvier les personnes âgées de plus de 12 ans et plus, soit 92 % des Néo-Aquitains, ont une primo-vaccination complète et 68,7 % ont leur schéma vaccinal complet avec dose de rappel.

Mesures sanitaires : ce qui change

Le 2 février marque la première des dates fixées par le gouvernement pour un allègement des mesures sanitaires. Jauges, télétravail, masques, un certain nombre de contraintes sont levées. Le protocole ne change pas, en revanche, dans les écoles.

La prochaine étape aura lieu le mercredi 16 février.



Végétalisation du cimetière

La commune prévoit prochainement de végétaliser le cimetière. Des tests sur la partie la plus ancienne du cimetière vont être effectués.

Il s'agira d'expérimenter des semis, au printemps et à l'automne, sur des espaces restreints du cimetière avec différents mélanges de graminées, d'utiliser des graminées naines ou à pousse lente (ex. Fétuque ovine), et d'introduire quelques variétés favorables à la biodiversité.

Ce chantier se réalisera sur plusieurs années selon les résultats.

Le cimetière reste un lieu sensible de la commune où il est souvent difficile de changer les pratiques de gestion et usages. Il est notamment difficile de faire accepter par les habitants la présence d'une végétation spontanée.

La végétalisation et la gestion écologique des cimetières participe à réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain et de ruissèlement et à développer la trame verte au sein de la ville. Ces espaces offrent de nouveaux et nombreux habitats pour la faune et la flore.



Arrêté permanent de réglementation du stationnement centre bourg de la commune et des lotissements de la commune de Vouhé

Le stationnement de la commune de Vouhé doit être réglementé pour tous les véhicules afin de préserver la qualité de vie des habitants et la sécurité des piétons.

A cet effet, Monsieur le Maire a pris un arrêté en date du 5 janvier 2022 interdisant le stationnement de tous les véhicules (des riverains et visiteurs) en dehors des emplacements et zones de stationnements prévus (par matérialisation au sol) dans le centre urbain et l'intérieur des lotissements « Le Moulin », « Les bois du Cerf », « La Panetrie », « La Chaule Olive »

Le projet d'installation d'un parc éolien à Saint-Sauveur-d'Aunis retoqué

L'autorisation d'installation de plusieurs éoliennes sur le territoire de St Sauveur d'Aunis a été refusée par un arrêté préfectoral du 27 janvier 2022.

Ce projet s'insérait en effet dans un territoire qui compte déjà 4 parcs éoliens (St Jean de Liversay, et St Cyr d'Aunis, Longèves et Vix et Le Gué de Velluire) et 3 projets de parcs éoliens autorisés non encore construits (Chambon, Puyravault et Forges), accentuant ainsi la densité éolienne du secteur et l'effet de saturation générés, par cumul, au niveau des bourgs de St Sauveur d'Aunis, du Gué d'Alléré et de Rioux.

Ce projet était prévu d'être implanté dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et dans un secteur à forts enjeux pour la biodiversité et en particulier en zone d'influence du site Natura 2000 « Marais Poitevin ».

Stock de graviers

La commune a fait l'acquisition des graviers afin d'améliorer le revêtement initial des trottoirs et des espaces publics.

Nous vous rappelons que ces graviers et tout autre matériaux sont la propriété de la commune. Toute appropriation sans autorisation est considérée comme un vol.

Petite annonce

Nous recherchons une grande propriété à acheter avec des bâtis et/ou une parcelle constructible. sur la commune de Vouhé.

Idéalement avec un grand terrain, minimum 1 hectare.

Contact: Lescuyer Charlotte au 06 16 38 22 11

Le Carnet voyacais

Naissance

Elise, Hélène, Pauline NEAUX est née le 14 janvier 2022 à Niort

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Décès

Madame Claudette DEBEGUE, née MERCIER est décédée dans sa 90ème année, le 6 janvier 2022 à son domicile à Vouhé.

Les obsèques ont eu lieu le 12 janvier en l'église de St Sauveur d'Aunis, suivies de l'inhumation au cimetière de Nuaillé d'Aunis.

Les principales décisions du Conseil Municipal du 18 janvier 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil du 16 décembre 2021

Adhésion à la Fédération du groupement intercommunal de défense contre les organismes nuisibles de la Charente-Maritime (FREDON 17)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une proposition d'adhésion pour l'année 2022 de la part de FREDON 17.

Le montant annuel est de 180 €, la Communauté de Communes Aunis Sud prenant en charge 80 %, soit 144 €, la participation restante pour la commune est de 36 € pour l'année 2022.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve cette proposition

Convention mise à disposition du service de la commune pour la distribution du journal communautaire de la Communauté de Communes Aunis-Sud.

Considérant qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour les années 2022 à 2026, Monsieur le Maire présente au Conseil la convention prévue par la Communauté de Communes Aunis-Sud.

Le Conseil après en avoir délibéré décide par vote : 14 voix pour, de signer la convention.

Droits de préemption :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner :

L'immeuble situé « 4 rue du couvent » cadastré C 1010

L'immeuble situé « 8 rue du couvent » cadastré C 0920

Le Conseil décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un projet de la Communauté de Communes de « police communautaire » est en cours.

Madame Sophie DAVID Conseillère municipale, demande si l'aération des classes est suffisante à l'école suite au protocole sanitaire. Madame Isabelle PROTEAU, 2^{ème} adjointe au Maire et responsable des affaires scolaires, l'informe, étant régulièrement sur les lieux, que les différentes salles de l'établissement sont régulièrement aérées.

Monsieur Hervé DARJO, Conseiller municipal, en charge des travaux de rénovation de notre église, demande si la commune peut s'inscrire au « Loto du patrimoine ». Le Conseil a répondu favorablement à cette proposition.

Il informe également le Conseil qu'il a remarqué que sur des parcelles appartenant à la commune, des personnes procèdent à des prélèvements ou autres... il convient de se renseigner sur ces interventions.

Monsieur David BROUSSE, Conseiller municipal, informe le Conseil que les arbres plantés dès l'installation du lotissement des « Bois du cerf » ont des racines qui, à ce jour, atteignent les clôtures des maisons. Monsieur Éric Lavergne, 3^{ème} adjoint au Maire, explique au Conseil qu'il faudra impérativement abattre ces arbres et dévitaliser les racines.

Monsieur Éric Lavergne, 3^{ème} adjoint au Maire, annonce au Conseil qu'un véhicule a déraciné un arbre en reculant, au lotissement « Le Moulin ». La personne qui est à l'origine de cet incident doit être informé afin de faire le nécessaire auprès des sociétés d'assurance.

Retrouvez l'intégralité du compte rendu affiché en mairie

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 16 février 2022 à 19h45 en salle du Conseil

ENEDIS (27 janvier 2022)

Peut-être avez-vous déjà vu l'hélicoptère au-dessus de votre commune ?

Les vols ont démarré la semaine dernière

01/02/2022 10:59

Mail Orange Impression

ENEDIS

Pour assurer la qualité du réseau, Enedis utilise un hélicoptère équipé d'un scanner 3D. Cette intervention en hauteur permet de visualiser toutes les anomalies présentes sur les lignes, ainsi que d'anticiper les potentiels défauts à venir.

Grâce à l'altitude et à sa vision globale, l'hélicoptère offre également la possibilité d'analyser les zones à élaguer.



Cette année, ce sont **800 Km** de lignes qui seront **survolées en Charente-Maritime**, jusqu'à fin février.

Enedis poursuit un important programme d'investissement et de maintenance pour améliorer la qualité de l'alimentation et adapter le réseau public de distribution aux évolutions liées à la **transition écologique**.

Sur un total de 40 millions d'euros d'investissement annuel, Enedis consacre en moyenne **20 millions d'euros** pour la performance et la modernisation du réseau.

PERMANENCES FINANCES PUBLIQUES



À compter du **4 février 2022**

un agent des Finances publiques vous accueillera
tous les vendredis
de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h15

A l'espace France-services de Surgères
Square du Château
(Locaux communs avec la Maison de l'emploi)

Y sera assuré un **accueil généraliste** comprenant les services suivants :

- informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des produits locaux,
- accompagnement numérique pour les démarches en ligne,
- aide à la déclaration des revenus,
- aide à la gestion du prélèvement à la source,
- informations sur les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- faire une réclamation contentieuse,
- déposer une demande de remise gracieuse ou de délai de paiement,
- accompagnement au paiement en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers, amendes),
- aide pour l'achat en ligne de timbres fiscaux.

Restauration à l'école

Restoria fournit quotidiennement les repas aux élèves de notre école.

Par un courrier Restoria nous alerte sur les difficultés qui frappent l'ensemble des acteurs de la restauration collective : la flambée des matières premières alimentaires, de celle des énergies et de la pression sur les salaires dans le monde de la restauration.

Contraint de répercuter ces augmentations, notre prestataire nous informe de l'augmentation de 6 % sur l'ensemble de leurs prestations à compter du 1^{er} février 2022.

Monsieur le Maire ne répercutera pas ces augmentations sur le tarif du repas servi à nos écoliers pour cette année scolaire

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence de votre enfant à la cantine, vous devez impérativement le signaler auprès de la cantine ou auprès de la mairie, le 1^{er} jour d'absence avant 9h45 (suivant le règlement que vous avez signé), et indiquer le nombre de jours d'absence.

Le premier jour d'absence, le repas vous sera automatiquement facturé, puisque commandé.

Toute absence doit impérativement être signalée le matin même avant 9H45, au plus tard, afin que les repas suivants soient décommandés et donc non facturés:

Location ou mise à disposition des salles des fêtes

Nous faisons un petit rappel concernant l'occupation de ces salles.

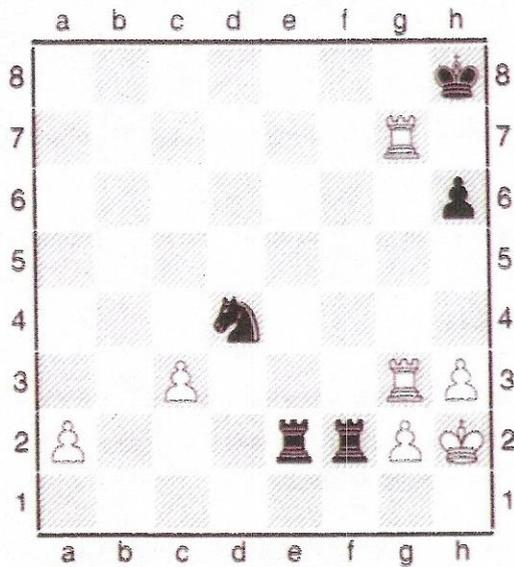
La location ou le prêt de ces salles vous engage, lors de la restitution des clés, à ce que les salles soient nettoyées et remises dans l'état où vous les avez trouvées (vider les poubelles, nettoyer les toilettes, balayer un sol sali...).

En effet nos adjointes communales entretiennent régulièrement ces salles, mais il n'est pas prévu qu'elles effectuent le ménage que vous vous êtes engagés à faire lors de la signature du contrat.

Un forfait ménage vous sera facturé en cas de manquement.

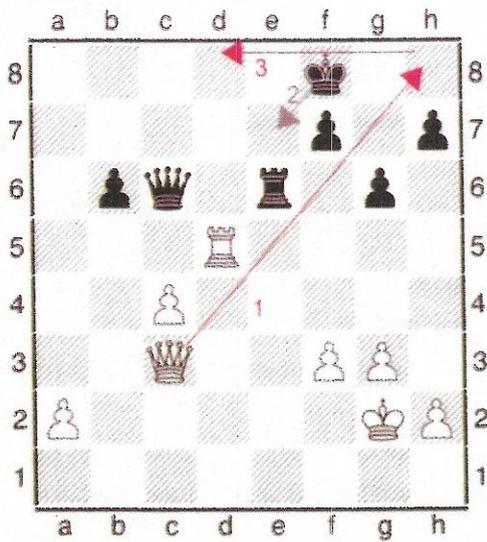
A VOS MENINGES !

Les Blancs font mat en 2 coups !



	3	7					5
4			8	3		2	7
					2		4
		4	5	7		1	
		5		2	1	4	
7			9				
9	6			4	5		2
5						9	6

Solution de Janvier :



4	6	7	8	3	5	2	1	9
3	1	5	6	2	9	4	7	8
2	9	8	1	4	7	5	6	3
7	5	6	9	1	8	3	4	2
1	4	2	5	6	3	8	9	7
8	3	9	2	7	4	6	5	1
5	2	1	7	8	6	9	3	4
6	8	4	3	9	1	7	2	5
9	7	3	4	5	2	1	8	6

Solution de janvier

Les Blancs font MAT en 2 coups
1.Dh8+ Re7 2.Dd8#